

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Gelrandreiniger**
- Code du produit: 10206576
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

Allemagne:
Waterman GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen
Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:
CF Pool & Chemie AG
Pilatusstrasse 31
CH-5630 Muri
Tel. +41 (0)56 675 32 70
www.chemoform.com
- **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



corrosion

- Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



environnement

- Aquatic Acute 1 H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



- STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS09

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide chlorhydrique
acide phosphorique

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

(suite de la page 1)

- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique $\geq 10\text{-}25\%$
 EINECS: 231-595-7  Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318;  STOT SE 3, H335

Numéro index: 017-002-00-2

Reg.nr.: 01-2119484862-27-XXXX

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique $\geq 2,5\text{-}10\%$
 EINECS: 231-633-2  Skin Corr. 1B, H314

Numéro index: 015-011-00-6

Reg.nr.: 01-2119485924-24-XXXX

CAS: 68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, 2,5%
 EINECS: 270-325-2 chlorures

 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

$\geq 1-2,5\%$

EINECS: 203-905-0  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2,

Numéro index: 603-014-00-0 H315; Eye Irrit. 2, H319

Reg.nr.: 01-2119475108-36-XXXX

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphates $\geq 5\text{-}15\%$

parfums, agents de surface cationiques <5%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Prévoir des sols résistant aux acides.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7647-01-0 acide chlorhydrique (10-<25%)

VME (France) Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 5 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 6 mg/m³, 4 ppmValeur à long terme: 3 mg/m³, 2 ppm

SSc;

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

(suite de la page 3)

7664-38-2 acide phosphorique (2,5-<10%)

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm
Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2 mg/m³
Valeur à long terme: 1 mg/m³
SSc;

111-76-2 2-butoxyéthanol (1,0-2,5%)

VME (France) Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm
Risque de pénétration percutanée
VME (Suisse) Valeur momentanée: 98 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm
H B SSc;

• Composants présentant des valeurs limites biologiques:

111-76-2 2-butoxyéthanol (1,0-2,5%)

BAT (Suisse) 100 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Butoxyessigsäure

200 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail

Paramètre biologique: Geasmt-Butoxyessigsäure

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**• Equipement de protection individuel:**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:

Gants à manchettes longues



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en néoprène

Gants en caoutchouc

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

- Protection des yeux:

(suite de la page 4)



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:	Très visqueuse
Couleur:	Incolore
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.

- **valeur du pH à 20 °C:**

<1

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C

- **Point d'éclair**

Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

- **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

- **Densité:**

Non déterminée.

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

Non déterminé.

- Taux d'évaporation:

Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

- **Viscosité:**

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

- **Teneur en solvants:**

VOC (CE)	2,00 %
Teneur en substances solides:	0,0 %

- **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.2 Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Hydrogène

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7647-01-0 acide chlorhydrique

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzylidiméthyles, chlorures

Oral LD50 600 mg/kg (rat)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral LD50 470 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

7647-01-0 acide chlorhydrique

EC50 0,78 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

0,49 mg/l (daphnia)

LC50 7,45 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzylidiméthyles, chlorures

EC50 0,03 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

0,015 mg/l (daphnia)

IC50 0,02 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

LC50 0,85 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

- **Comportement dans les stations d'épuration:**

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzylidiméthyles, chlorures

EC10 10 mg/l (Boue activée) (OECD 209)

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Le produit ne devrait pas parvenir dans les eaux sans traitement préliminaire (station d'épuration).

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

(suite de la page 6)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

UN3264

- **ADR, IMDG, IATA**

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN

SOLUTION), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION),

MARINE POLLUTANT

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG**



- **Classe**

8 Matières corrosives.

- **Étiquette**

8

- **IATA**



- **Class**

8 Matières corrosives.

- **Label**

8

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

II

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Pollutant:**

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Marquage spécial (ADR):** Attention: Matières corrosives.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

80

- No EMS:

F-A,S-B

- Segregation groups

Acids

- Stowage Category

B

- Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

(suite de la page 7)	
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	
• ADR	E2
• Quantités exceptées (EQ):	1L
• Quantités limitées (LQ)	Code: E2
• Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
• Catégorie de transport	2
• Code de restriction en tunnels	E
• IMDG	1L
• Limited quantities (LQ)	Code: E2
• Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
• Directive 2012/18/UE
• Substances dangereuses désignées - ANNEXE I acide chlorhydrique
• Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
• Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
• Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
• Prescriptions nationales:
• Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
• VOC (CE) 2,00 %
• VOCV (CH) 2,00 %
• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 9)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 16.08.2021

Nom du produit: Gelrandreiniger

(suite de la page 8)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CHF